

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2025\_5\_6

Objet : Création de postes

**VOTE**  
**UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 3 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois de juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le deux avril deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, M. SPINELLY Éric, M. MORGANTE Michel, M. DI-SAPIO Lionel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda et M. SARDA Stéphane

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme GARCIA Chantal à M. AGARD Christophe  
Mme WECKERLIN Carine à M. SPINELLY Éric  
Mme CLAUZEL Nathalie à Mme MESTRE Marie-Aude  
M. CASTELLO Patrick à M. MARTIN Patrice

Secrétaire de la séance :

Mme Marie-Aude MESTRE

## Création de postes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Pour le bon fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique, d'Art et de Danse et afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est nécessaire de créer neuf postes d'Assistant d'enseignement Artistique Principal de 2e classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-8,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la création des postes mentionnés ci-dessous :

### Filière Culturelle :

- Neuf postes d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal de 2<sup>e</sup> Classe à temps complet

Ces postes pourront être pourvus par des agents contractuels.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les créations des postes mentionnés ci-dessus,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de ces agents sont prévus aux chapitres et articles correspondants du budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire



Jérôme MAROILLAC

La secrétaire de séance

Marie-Aude MESTRE

